

**AUTORISATIONS D'ABSENCE
POUR CONVENANCES PERSONNELLES**
(liste non exhaustive)

Rappel : Autorisations d'absence accordées à titre exceptionnel. Sans traitement. A prendre en priorité sur le hors temps scolaire.

Absences à caractère obligatoire :	
convocation par un tribunal	Accord avec traitement.
garde d'enfant malade	Au-delà du quota, accord sans traitement. Quota - Le nombre de jours dans l'année est le suivant : - si les deux parents peuvent bénéficier du dispositif, pour chacun : 6 jours pour un 100%, 5,5 pour un 90%, 5 pour un 80%, 3 pour un 50% ; - si l'agent élève seul son enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation : 12 jours pour un 100%, 11 pour un 90%, 9,5 pour un 80%, 6 pour un 50%
décès ou maladie très grave des grands-parents, beaux-parents, frère(s) et sœur(s)	Accord avec traitement 3 jours maximum
accident des conjoint, père, mère, enfants, grands-parents, beaux-parents	Accord avec traitement 3 jours maximum
rendez-vous notamment médical (spécialiste, examens ...) avec contrainte de date	Agent à temps plein : si un justificatif est joint, accord avec traitement Agent à temps partiel : - si les heures sont récupérées, accord avec traitement - si les heures ne sont pas récupérées, accord sans traitement
accompagner les père, mère, enfant, conjoint marié ou pacsé à un examen médical	Accord sans traitement.
mariage des père, mère, enfants, frères, sœurs, grands-parents, beaux-parents	Accordé avec traitement 1 jour.

Autres absences :	
autres décès que ceux indiqués ci-dessus	Si autorisation, pas de traitement.
assister à une réunion ou à une formation en lien avec le travail, mais qui n'est pas à l'initiative de l'éducation nationale	Si mission éducation nationale ou convocation d'une association partenaire de l'éducation nationale (USEP, AGEEM ...) : accord avec traitement. Sinon, refus ou exceptionnellement, accord sans traitement.
participation à une compétition sportive (sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports)	Accord avec traitement.
accompagner un enfant à un examen scolaire, une soutenance de thèse, à une remise de diplôme à l'enfant	Accord sans traitement.
réunion parents-professeurs	Accord sans traitement
etc...	

Exemples de motifs irrecevables : (car possibilité de privilégier le hors temps scolaire)	
congrès ou assemblée générale d'une association (ou autre) à laquelle l'agent a choisi personnellement d'adhérer (ou de s'inscrire)	Refus d'autorisation.
formations universitaires suivies (hors congé de formation accordé après avis de la CAPD)	Refus d'autorisation.

visite par l'enseignant de sa nouvelle école en juin	Refus d'autorisation.
rendez-vous avec le notaire	Refus d'autorisation.
accompagnement du conjoint à un congrès, voyage, assemblée	Refus d'autorisation.
course équestre	Refus d'autorisation.
marathon	Refus d'autorisation.
championnat de tennis	Refus d'autorisation.
départ anticipé en congé pour participer à l'organisation de colonie de vacances	Refus d'autorisation.
fête de famille (week-end anticipé ou prolongé)	Refus d'autorisation.
etc.....	